



DMU

Nomination des directeurs de DMU 2023

CME du 11 Juillet 2023

11 juillet 2023



Procédure de renouvellement des DMU



- Enquête réalisée auprès des exécutifs de DMU, chefs de service et cadres sur les périmètres des DMU en janvier 2023

- Réflexion menée dans les GHU entre février et avril 2023
 - Réflexion intra DMU
 - Echanges gouvernance et DMU (Exécutif + chefs de service et cadres)
 - Validation locale

- Présentation en COMEX de GHU, CMEL et CSE GHU avant lancement des appels à candidatures des DDMU

- Validation centrale des périmètres
 - Présentation en directoire
 - Présentation en CSE central 1^{er} juin
 - Présentation en CME le 6 juin

- Audition des candidats à la direction médicale des DMU par les gouvernances locales : juin 2023
- Réunion de concertation de la gouvernance centrale le 3 juillet 2023 sur la base des candidatures remontées par les GHU
- Information de la CME le 11 juillet 2023
- Décisions fixant les périmètres des GHU (codécision DG APHP et PCME) et décision de nomination des Directeurs médicaux de DMU (codécision DG APHP, PCME et doyen)

Cadre
réglementaire



Principales évolutions de directeurs médicaux



	2019-2023	2023-2027 (début)	2023-2027 (fin)
Part F/H	22 femmes 58 hommes	21 femmes 59 hommes	23 femmes 57 hommes
Part HU/H	71 HU 9 H	66 HU 14 H	65 HU 15 H
Part HU femmes	17	11	12
Cumul DMU/CDS		51	50
Nombre de directeurs renouvelés (2 ^e mandat)	1 ^{er} mandat de DMU	48 DDMU en 2 ^e mandat	45 DDMU en 2 ^e mandat
Nombre de successions en cours de mandat déjà identifiées	Non concerné. 9 renouvellements ont eu lieu en cours de mandat	1 ^{ère} partie de mandat : 3 hommes et 1 femme tous PU-PH 2 ^{ème} partie de mandat : 3 femmes (dont 2 HU) et 1 homme (HU)	
Nombre de codirections	0	4 binômes paritaires (4 hommes tous PU-PH/ 4 femmes dont 1 PU-PH)	



Situation spécifique des codirections



- **5 DMU ont fait l'objet d'un projet conjointement et simultanément porté par un binôme de directeurs.**
SACLAY - NEPTUN
NORD - ICARE, INVICTUS, PRISME et PARABOL
- **Le binôme partagera la totalité des responsabilités et des compétences de DDMU**
- **Afin d'assurer la régularité au niveau du collège des DM DMU, votants pour l'élection des représentants des DM DMU à la CME , un seul membre sera retenu dans le dit collège.**
- **La prime de DDMU sera partagée à parts égales entre les deux codirecteurs.**